

Catégorie C (Techniques)
CAPN n°8 du 11/06/2015 – Suites le 18/06/2015

Mouvement de mutations au 1^{er} septembre 2015 Encore et toujours très insuffisant !

La Commission Administrative Paritaire Nationale du mouvement général pour le 1^{er} septembre 2015 s'est déroulée le 11 juin 2015. La suite a été donnée et connue le 18 juin 2015.

Pour une information générale, tous les vœux n'ont pas eu satisfaction :

- 72 demandes ont été déposées.
- 4 demandes ont été .modifiées
- 38 demandes ont été **satisfaites** soit un « **taux de satisfaction** » de **52,8%**.

Le taux de satisfaction du mouvement général reste tristement très insuffisant des attentes légitimes des Agents techniques et de **F.O.-DGFIP** au vu des emplois vacants. Nous sommes loin d'avoir comblé toutes les vacances d'emploi comme revendiqué par **F.O.-DGFIP**.

Chiffres clés	Avant CAP	Après CAP
Total des demandes déposées	70	72
Total des demandes satisfaites	31	38
Taux de satisfaction	44,3 %	52,8 %
Rapprochement en attente	1	1

Total des emplois vacants

Total province	64
Total IDF	6
Total général	70
Postes gelés en province	11
Postes gelés en IDF	5

Ces chiffres confirment la situation dégradante actuellement supportée par les personnels dans les postes et services des Finances Publiques sachant que de nouvelles suppressions d'emplois sont à venir.

Analyse :

Il est regrettable que des directions locales commettent des erreurs sur le nombre disponible de postes à pourvoir.

Il est intolérable que des gels de postes se poursuivent ; car cela entraîne de grosses difficultés dans les mutations .

Il a été dénoncé divers problèmes sur les missions données aux agents techniques.

F.O.-DGFIP dénonce le non respect de la doctrine d'emploi dans les directions locales ou spécialisées.

Pour toutes ces raisons vos élus **F.O.-DGFIP** ont voté contre ce mouvement.

Les élus F.O.-DGFIP

Valery FLEURANT – Pierre LABAISSE
Jean-Antoine DELIPERI

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP